



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le **deux décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrive à 20h20), Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Patrick PORNET, Lucie ROCH et Sylvain GIRARDIN.

Absent avec excuse : Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marcel DUMAS

OBJET : 2020-065 : rapport d'activité 2019 de Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2019 de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre des dispositions du décret n° 2015 - 1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés en mairie.

Conformément au décret précité et où cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication par le Maire de ce rapport.

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
25 novembre 2020	
DATE D’AFFICHAGE	
24 DEC. 2020	
Codification : 8.8	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 24 DEC. 2020 et publication du 24 DEC. 2020 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20201202-2020-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

Publication : 24/12/2020

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 18 décembre 2020

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE